



Vérification du diamètre de l'arbre coupé par des fonctionnaires. Photos: REM

UN OBSERVATEUR INDÉPENDANT PERMET DE LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE

Un remarquable partenariat entre gouvernement et ONG pour contrôler les activités d'exploitation forestière et l'application de la loi forestière au Cameroun, permet d'augmenter la transparence et la responsabilisation en un pas en avant essentiel vers de meilleures pratiques d'exploitation.

Certaines sociétés d'exploitation du bois tentent d'éviter la législation forestière au Cameroun, pays d'Afrique occidentale, par les dits 'permis de récupération du bois'. Ces permis autorisent les sociétés d'exploitation à récupérer le bois qui a été abattu au cours des projets de développement réalisés dans les zones forestières. Pourtant, bon nombre de ces projets ne sont pas mis en œuvre et les permis sont uniquement utilisés pour l'exploitation. Ce n'est qu'une des pratiques illégales et des menaces que doit affronter le secteur forestier camerounais.

Les problèmes sont nombreux et importants, à savoir les points faibles au niveau des zones essentielles d'application de la loi, de l'exploitation illégale, des pratiques de déforestation et de fraude administrative pour éviter l'imposition fiscale. Il faut résoudre ces problèmes pour que le Cameroun arrive à réaliser la gestion durable de la forêt.

ACTIVITÉS L'activité principale de l'organisation REM (*Resource Extraction Monitoring*), implantée au Royaume-Uni, consiste à exercer une observation indépendante de l'application de la loi forestière, de la gouvernance et de l'exploitation forestière afin de mieux soutenir la gestion durable de la forêt. L'organisation a obtenu en 2005 le statut officiel d'Observateur indépendant pour l'application de la loi forestière au Cameroun. Elle a établi un bureau local à Yaoundé et engagé du personnel local, pour surveiller et rapporter les résultats de ses contrôles au ministre des Forêts et de la Faune et à la communauté internationale qui avait alloué des fonds pour l'application et l'administration de la loi forestière au Cameroun.

La REM fournit des capacités aux services d'application de la loi camerounaise en identifiant les problèmes dans des méthodes d'application de la loi et en faisant des recomman-

dations. L'organisation surveille aussi les activités forestières en demandant des informations aux ONG locales sur les pratiques d'exploitation forestière, documente les infractions et suit les affaires portées devant le tribunal. Le projet fait partie d'une plus grande initiative financée par l'UE et dont la durée est de trois ans.

IMPACT Parmi les effets du projet, citons l'interruption des activités illégales d'exploitation forestière et l'arrêt des 'permis' forestiers utilisés auparavant pour les pratiques illégales d'abattage et débusquage.

Les agences gouvernementales, les ONG et le secteur privé reconnaissent tous que le projet a amélioré les pratiques d'exploitation forestière au Cameroun. En plus de l'observation des infractions forestières, la REM a formulé des propositions concrètes pour améliorer les procédures et les techniques d'application de la loi forestière au sein des gouvernements.

Les résultats positifs du projet ont incité la Banque mondiale à fournir des fonds à la REM pour mener des études de faisabilité permettant de déterminer le potentiel de reproduction au Congo-Brazzaville et dans la République démocratique du Congo. Résultat, le gouvernement du Congo a présenté la demande d'un projet à long terme sur cette base. La demande comprend la formation de la société civile pour qu'elle puisse être officiellement impliquée dans la surveillance de l'exploitation forestière et de l'application de la loi forestière, ce qui constitue un remarquable pas en avant pour la région. Ce projet, qui comprend un composant régional pour la reproduction de la méthode, a obtenu l'autorisation de financement par l'UE et devrait démarrer en janvier 2007. La REM a également mis en place une mission d'étude de faisabilité en Tanzanie en juin 2006, financée par l'ambassade finlandaise.

Bénéficiaire: Resource Extraction Monitoring (REM)

Projet: 'Independent Monitoring of Forest Law Enforcement and Governance in Cameroon' (2005)

Montant de subvention: € 85,000

Catégorie: Gouvernance

www.rem.org.uk / www.observation-cameroun.info